

TERRITOIRES DU RUANDA-URUNDI .-
RESIDENCE DU RUANDA .

N° 1348/P.I.

OBJET:
U B U L E T W A .-

Kigali, le 19 juin 1939.

415/P.I
622.5.39

Ruhengeri



4217

Monsieur l'Administrateur Territorial ,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que Monsieur le Gouverneur des Territoires du Ruanda-Urundi vient d'autoriser que les Bahutu possédant au minimum dix têtes de gros bétail soient assimilés aux Batutsi de la même catégorie pour ce qui concerne le rachat des prestations en travail .-

Veuillez porter cette décision à l'ordre du jour de la prochaine réunion des notables .-

Le Résident du Ruanda

M. Simon ,

Messieurs les Administrateurs Territoriaux
KIGALI NYANZA ASTRIDA SHANGUGU KISENYI
RUHENGERRI BYUMBA ET KIBUNGU .